



**COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT**

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Coordination des ONG pour les droits de l'enfant

Rue Marché aux Poulets 30 - 1000 Bruxelles

Tél. & Fax : 02/223.75.00

Courriel: info@lancode.be

Site Internet : www.lancode.be

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
1. Présentation de la CODE	7
2. Membres effectifs et associations observatrices	9
2.1. Adhésions et démissions en 2014	9
2.2. Membres effectifs	10
1) Amnesty International Belgique francophone	10
2) Association Française Dolto	10
3) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles	11
4) Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique	11
5) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)	11
6) Conseil de la Jeunesse	11
7) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone	11
8) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique	12
9) Ligue des droits de l'Homme	12
10) Ligue des familles	12
11) Plan Belgique	12
12) Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	12
13) Service Droits des Jeunes (SDJ) de Bruxelles	13
14) UNICEF Belgique	13
2.3. Membre observateur	13
2.4. La CODE : la force du travail en réseau	13
3. Fonctionnement	15
3.1. Personnel	15
3.2. Siège social	15
3.3. Gestion administrative, comptabilité et secrétariat social	16
3.4. Formation du personnel	16
3.5. Reconduction d'affiliation à la FESEFA	16
4. Conseil d'administration et statuts	17
5. Financement des activités	19
5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles	19
5.2. Ministre de la Justice	19
5.3. Ministre de l'Enfance	20
5.4. Autres rentrées financières	21
5.5. Recherche de nouveaux subsides	21
6. Activités	23
6.1. Rapport alternatif (suivi)	23
6.2. Publications (Education permanente et autres)	25
1) Réalisation d'analyses et études	25

2) Autres publications.....	27
6.3. Suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques).....	31
1) Politique générale en matière de droits de l'enfant.....	31
2) Pauvreté.....	32
3) Participation.....	33
5) Justice juvénile.....	34
6) Migration.....	35
7) Relations personnelles avec les parents.....	35
8) Enseignement, accueil et extrascolaire.....	36
9) Aide à la jeunesse.....	37
10) Santé.....	37
11) Médias et consommation.....	37
12) Coopération au développement.....	38
6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail.....	39
1) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant.....	39
2) Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme.....	40
3) Commission nationale pour les droits de l'enfant.....	40
4) Délégué général aux droits de l'enfant.....	40
5) Eurochild.....	41
6) Fondation Roi Baudouin.....	41
7) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen.....	41
8) Groupe Article 40.....	41
9) Groupe des ONG et CRIN.....	42
10) Groupe de travail sur le harcèlement à l'école.....	42
11) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.....	43
12) Plate-forme Mineurs en exil.....	43
13) What do you think ?.....	43
6.5. Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant..	45
1) Présentations.....	45
2) Festival ZERO>18.....	45
6.6. Collecte et passage d'informations.....	47
1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc.....	47
2) Abonnements à des lettres d'infos.....	48
3) Rencontres.....	48
4) « On parle de nous... ».....	48
5) Relais presse.....	49
6.7. Communication.....	51
1) Site Internet.....	51
2) Pages Facebook et LinkedIn.....	52
3) Informations aux membres.....	53
4) Travail graphique.....	53
6.8. Planification.....	55
7. Conclusions et perspectives.....	57

Introduction

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'associations qui a pour objet de veiller à la bonne application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant¹ en Belgique, via un travail d'étude, d'information et de plaidoyer. Elle est notamment responsable de la rédaction du Rapport alternatif sur l'application de la Convention en Belgique, qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Le présent rapport d'activités couvre l'année 2014 et est destiné à nos membres, nos partenaires et nos pouvoirs subsidiaires.

L'année 2014 a été marquée par les 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant qui a fêté son anniversaire le 20 novembre. C'était aussi l'année des 20 ans de la CODE. En effet, c'est suite au premier rapport officiel de la Belgique à l'attention des Nations Unies que se sont rassemblées, en 1994, plusieurs associations de défense des droits de l'enfant en vue de rédiger un rapport alternatif.

L'année 2014 de la CODE a été consacrée à l'élaboration d'un bilan collectif des 25 ans de la Convention portant à la fois sur les avancées et sur les défis qu'il reste encore à affronter en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Belgique et dans le monde. Ce bilan a été publié le 20 novembre et a constitué notre étude 2014.

L'année a aussi été l'occasion d'une nouvelle participation à l'organisation du Festival ZERO>18. Cette quatrième édition a fait l'objet d'une double localisation (Bruxelles et Charleroi), et la CODE s'est particulièrement investie à ce niveau.

L'année 2014 a également été marquée par d'importantes réflexions sur l'évaluation et la planification de nos activités, afin d'utiliser au mieux nos ressources, de nous adapter au contexte politique et financier complexe et d'optimiser les relations avec nos partenaires.

Comme les années précédentes, le travail d'éducation permanente de la CODE a constitué le fil rouge des activités de l'année écoulée. Ce travail d'étude et d'analyse a été réalisé dans un souci de pluridisciplinarité et de rigueur avec, pour objectif, un meilleur respect des droits de l'enfant dans notre pays.

La composition de la CODE, réseau constitué de 13 associations actives en matière de droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, permet un échange d'informations précis et régulier, au service du suivi de dossiers prioritaires en matière de droits de l'enfant. Citons entre autres, pour l'année 2014, l'Aide à la jeunesse et les questions liées à la parentalité, la

¹ Ci-après : la Convention.

santé, la petite enfance, l'éducation à la vie affective et sexuelle (EVRAS) ainsi que le harcèlement à l'école.

Cette capacité de la CODE à rassembler et à travailler ensemble a permis l'adhésion d'un nouveau membre en juin 2014, à savoir le Réseau Wallon de lutte contre la Pauvreté, réseau actif dans la lutte contre les inégalités en Wallonie, et d'une association observatrice, FAMISOL, en septembre 2014. Le BICE Belgique a, quant à lui, démissionné en mars pour des raisons d'organisation interne.

D'une manière générale, la CODE est régulièrement sollicitée pour partager son expertise à plusieurs niveaux, que ce soit par des associations, des parlementaires ou des services d'étude de partis politiques, de toutes tendances confondues. La CODE est également contactée à intervalles réguliers par le grand public et par les médias pour des questions en lien avec ses publications et prises de position.

Comme chaque année, un travail important a été réalisé en matière de communication, articulé autour du site internet (www.code.be), régulièrement alimenté de publications, d'actualités et d'évènements en matière de droits de l'enfant. Depuis 2014, suite à des réflexions sur notre communication, en collaboration avec nos membres, nous sommes désormais actifs sur les réseaux sociaux, à travers une page Facebook et une page LinkedIn.

Au niveau financier, la situation de la CODE, bien que modeste, est restée stable. Grâce au subside récurrent obtenu par le biais de l'Education permanente depuis 2007, trois permanents, engagés à temps partiel, ont assuré les missions de la CODE en faveur des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport d'activités, et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le 5 juin 2015,
Frédérique Van Houcke
Valérie Provost

1. Présentation de la CODE

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau de 13 associations qui ont pour point commun de développer une action de promotion et de défense des droits de l'enfant en Belgique et dans le monde².

La CODE a fêté ses 20 ans en 2014. Elle a vu le jour en 1994 dans le cadre de l'élaboration du premier rapport officiel belge sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à l'initiative de la section belge de l'asbl Défense des enfants international (DEI). La CODE s'est constituée en asbl en 2000.

Elle a pour but de :

- Veiller au respect de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique ;
- Développer une action en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant.

A l'heure d'écrire ce rapport, les associations qui font partie de la CODE sont : Amnesty International Belgique francophone, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la jeunesse, DEI Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, ainsi que UNICEF Belgique.

Une présentation de chacune des associations membres de la CODE est proposée dans la section suivante du présent rapport.

Comme déjà précisé, la CODE a pour objet principal de réaliser le **rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant**³ des Nations Unies en vertu de l'article 44 (e) de la Convention. Ce travail se fait en collaboration avec l'homologue néerlandophone de la CODE, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO).

En vertu de l'article 45 (a) de la Convention, les ONG nationales et internationales sont en effet invitées par le Comité des droits de l'enfant à formuler leurs observations sur l'état du droit et la mise en œuvre de celui-ci afin de compléter les rapports officiels dans les

² Une présentation de chacune des associations membres de la CODE est proposée dans la section suivante du présent rapport.

³ Le Comité des droits de l'enfant est l'institution des Nations Unies basée à Genève gardienne de la bonne application de la Convention par les pays signataires.

domaines où le rapport du gouvernement n'en fournit pas suffisamment ainsi que dans les domaines sensibles où les ONG considèrent que l'information officielle transmise est incorrecte ou partielle.

Suite à la présentation des rapports officiels et alternatifs⁴, le Comité des droits de l'enfant remet ses Observations finales à l'Etat belge et l'invite à conformer ses législations et ses pratiques aux principes de la Convention.

Assurer un suivi aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies est un axe central de travail de la CODE.

En sa qualité d'association reconnue par l'Education permanente, la CODE participe également à diverses autres activités :

- **Travail en réseau** : La CODE souhaite être un carrefour d'informations relatives aux droits de l'enfant en Belgique, en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles ; elle veille à être disponible pour toute demande d'information émanant de citoyens, d'associations (membres ou non), d'administrations, de ministres, de parlementaires et de bureaux d'études de partis politiques. Des informations en lien avec les droits de l'enfant sont par ailleurs diffusées sur le site Internet de la CODE via les rubriques « Actualités » et « Agenda », et via un « Focus » et sur nos pages Facebook et LinkedIn.
- **Participation à plusieurs groupes de travail en vue d'une meilleure application de la Convention en Belgique** : Parmi ces groupes institutionnels et non institutionnels, on retrouve la Commission nationale pour les droits de l'enfant, le Groupe de suivi de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, la Plate-forme « Mineurs en exil », etc.
- **Rédaction d'analyses et d'études** : Conformément à sa reconnaissance par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la CODE réalise une étude et quinze analyses (articles) par an. Ces travaux sont publiés sur le site Internet de la CODE et dans certaines revues spécialisées (dont le Journal du Droit des Jeunes).
- **Organisation (ou co-organisation) d'autres activités, à titre ponctuel et selon l'actualité** : Le « Mois pour les droits de l'enfant » à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Convention (2009) et le Festival ZERO<18 (2011, 2012, 2013 et 2014) ou encore, à la demande et selon nos possibilités, animations à l'attention du grand public sur les droits de l'enfant (par exemple, dans le cadre d'un apéro-débat, après un spectacle, dans une Haute école), mais aussi, de manière plus structurelle, présentation dans le cadre du Certificat interdisciplinaire des droits de l'enfant organisé par le CIDE,...

⁴ Au Rapport alternatif des ONG s'ajoutent respectivement celui des ombudsmen (Délégué général aux droits de l'enfant et Kinderrechtencommissaris) et celui des enfants (UNICEF Belgique).

2. Membres effectifs et associations observatrices

Toute association qui souhaite devenir membre de la CODE doit adresser une demande écrite et motivée au Conseil d'administration. Elle reçoit ensuite une copie de la Charte et des statuts de la CODE, et est invitée à venir présenter ses activités et ses motivations lors d'une réunion régulière des membres. Sa nomination fait l'objet d'un vote de l'Assemblée générale, à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés. Si les motivations ou les critères d'adhésion ne semblent pas suffisamment remplis (voir liste ci-dessous), l'Assemblée générale de la CODE peut proposer un statut d'observateur pendant un temps déterminé.

Le statut de membre est accordé sur la base des critères suivants :

- Lien clair des activités de l'association avec la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Actions menées en Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou en Communauté germanophone et/ou en Belgique ;
- Motivation à participer et participation effective aux réunions et activités de la CODE ;
- Partenariats possibles et apports concrets pour la CODE, en particulier dans le cadre du Rapport alternatif quinquennal.

Le statut d'observateur est octroyé pour une période déterminée, qui permet une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement de part et d'autre. Pendant cette période, l'association candidate est invitée à participer activement aux réunions et activités de la CODE. La décision sur la nomination en tant que membre effectif est reportée à un moment fixé par la CODE, généralement un an plus tard, le statut d'observateur étant temporaire.

En 2014, la CODE a pu compter sur 13 associations membres effectifs. Elles sont présentées ci-dessous.

2.1. Adhésions et démissions en 2014

2014 a vu l'adhésion d'un nouveau membre effectif et d'un membre observateur.

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), qui constitue un réseau d'associations en Wallonie, et Famisol, association qui veille à l'accompagnement d'enfants en situation de handicap, ont manifesté leur intérêt à collaborer avec la CODE.

Ce souhait s'est notamment exprimé lors de rencontres en 2013 (lors du Festival ZERO>18 notamment).

Pour le RWLP, il s'est traduit par une demande d'adhésion à la CODE en date du 10 octobre 2013. Le RWLP a été invité le 27 mai 2014 à présenter sa candidature et était représenté par

Christine Mahy et Pierre Doyen. Par voie de mail, les membres se sont prononcés favorablement à leur adhésion. Cette décision a été communiquée au RWLP le 12 juin 2014.

Dans son mail du 13 juin 2014, Christelle Trifaux, directrice du SDJ de Bruxelles, a informé la CODE du souhait des autres directeurs des SDJ de se retirer de la CODE en raison d'un manque de disponibilité, bien qu'ils trouvent un intérêt certain aux travaux de la CODE. En pratique, depuis le début de leur adhésion, c'est le SDJ de Bruxelles qui assurait la représentation. Lors de l'AG du 17 juin 2014, la CODE a acté la démission de l'Association des SDJ de la CODE, la candidature du SDJ Bruxelles et nommé le SDJ Bruxelles comme membre de la CODE.

Le BICE Belgique a également démissionné le 1^{er} juillet 2014, faute de représentants, l'équipe de permanents de BICE Belgique ayant démissionné en mars auprès du siège du BICE international.

FAMISOL est, quant à lui, devenu membre observateur en septembre 2014.

Le 16 octobre 2014, la CODE a par ailleurs rencontré Stéphanie Demoulin, coordinatrice de la Fédération francophone des écoles de devoirs (FFEDD), afin de réfléchir aux collaborations possibles.

2.2. Membres effectifs

1) Amnesty International Belgique francophone

Amnesty International milite pour le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, notamment via un travail d'éducation aux droits humains. Amnesty lutte pour la libération de prisonniers d'opinion et pour l'abolition de la peine de mort.

Personnes de contact : Françoise Dieryck et Geneviève Huon

Rue Berckmans 9 à 1060 Bruxelles - 02/538.81.77 - aibf@aibf.be - www.amnesty.be

2) Association Française Dolto

L'Association Française Dolto soutient les parents et les professionnels de l'enfance via un travail de prévention et d'accompagnement dans une perspective pluridisciplinaire centrée sur les besoins de l'enfant.

Personnes de contact : Philippe Béague (jusqu'en juin 2014) et Michèle Christophe (à partir de sept. 2014)

Rue du Trône 214 à 1050 Bruxelles - 02/731.95.72 - fdolto@skynet.be - www.associationfdolto.be

3) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

ATD Quart Monde est un mouvement rassemblant des personnes vivant dans la grande pauvreté et des citoyens engagés à leurs côtés, qui luttent ensemble contre l'exclusion et l'extrême pauvreté.

Personne de contact : Dominique Visée-Leporcq

Avenue Victor Jacobs 12 à 1040 Bruxelles - 02/647.99.00 - atd-qm.belgique@skynet.be - www.atd-quartmonde.be

4) Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique

Le BICE Belgique, antenne du BICE International, est un observatoire de la situation des droits de l'enfant en Belgique, dans une perspective chrétienne. Il souhaite promouvoir une Eglise accueillante, solidaire et progressiste, et multiplie les activités de sensibilisation.

Le BICE Belgique a officiellement démissionné de la CODE le 1^{er} juillet 2014.

Personnes de contact : Jean-Yves Hayez et Baudouin Hecquet (jusqu'en mars 2014)

**Chaussée de Wavre 205 à 1050 Bruxelles - 02/647.62.66 - jyhayez@uclouvain.be et b.hecquet@belgacom.net
www.bice.org**

5) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)

BADJE est une fédération pluraliste du secteur de l'accueil pré- et extrascolaire en Région bruxelloise. Elle allie l'action sur le terrain et la promotion d'une politique cohérente, et accorde une attention particulière aux publics vulnérables (pauvreté, handicap).

Personne de contact : Séverine Acerbis

Rue de Bosnie 22 à 1060 Bruxelles - 02/248.17.29 - Courriel : info@badje.be - Site Internet : www.badje.be

6) Conseil de la Jeunesse

Le Conseil de la Jeunesse est l'organe officiel d'avis et porte-parole des jeunes francophones de Belgique. Son rôle est de faire participer les 16-30 ans au processus démocratique.

Personnes de contact : Thomas Naessens (jusqu'en juin 2014) et Benoît Lenoble (depuis septembre 2014)

Boulevard Léopold II 44 à 1080 Bruxelles - 02/413.29.30 - conseil.jeunesse@cfwb.be - www.cjef.be

7) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone

DEI-Belgique a pour mission la protection et la défense des droits des enfants, tant en Belgique que dans d'autres pays. DEI sensibilise aux droits de l'enfant via des outils pédagogiques et des formations.

Personnes de contact : Benoît Van Keirsbilck et Andréa Salcedo Caja

**Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - 02/203.78.08 - bvankeirsbilck@defensedesenfants.be
www.dei-belgique.be**

8) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique

ECPAT est un réseau pluraliste international qui lutte pour faire cesser l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants. ECPAT revendique notamment une politique Nord-Sud équitable.

Personnes de contact : Danielle Van Kerckhoven et Ariane Couvreur

Boulevard Paepsem 20 à 1070 Bruxelles (jusqu'en février 2014) - Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles (à partir de mars 2014) - 02/522.63.23 - info@ecpat.be - www.ecpat.be

9) Ligue des droits de l'Homme

La Ligue des droits de l'Homme combat les injustices et les atteintes portées aux droits fondamentaux en Belgique. Sa Commission jeunesse défend diverses problématiques de droits de l'enfant (aide et la protection de la jeunesse, enseignement, etc.).

Personnes de contact : Anne-Catherine Rasson (jusqu'en février 2014) et Manuel Lambert

Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles - 02/209.62.87 - ldh@liguedh.be - www.liguedh.org

10) Ligue des familles

La Ligue des familles défend les droits et intérêts des familles. A ce titre, elle soutient des propositions politiques de soutien à la parentalité, encourage des solidarités collectives et permet des échanges d'expériences entre parents.

Personnes de contact : Michel Torrekens et François Berteau (depuis janvier 2014)

Avenue Emile de Beco 109 à 1050 Bruxelles - 02/507.72.11 - info@liguedesfamilles.be - www.citoyenparent.be

11) Plan Belgique

Plan Belgique met les droits de l'enfant au cœur de l'agenda des écoles, des médias et des politiques. Sur un plan international, Plan vise à améliorer de manière structurelle les conditions de vie des enfants dans les pays en développement.

Personne de contact : Anthony Vanoverschelde

Galerie Ravenstein 3 bte 5 à 1000 Bruxelles - 02/504.60.00 - info@planbelgique.be - www.planbelgique.be

12) Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté est constitué de personnes subissant l'appauvrissement et la pauvreté, d'associations, de citoyens, d'académiques... qui ensemble luttent contre les inégalités en Wallonie et pour la justice sociale, et ce en confrontation, dialogue et construction avec les pouvoirs publics.

Personnes de contact : Christine Mahy et Pierre Doyen

Rue Marie-Henriette 12 à 5000 Namur - 081 31 21 17 - info@rwlp.be - www.rwlp.be

13) Service Droits des Jeunes (SDJ) de Bruxelles

Le SDJ Bruxelles est un service d'aide en milieu ouvert qui assure une aide sociale et juridique. Il a pour objectifs de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles.

Personne de contact : Christelle Trifaux

Rue du Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - 02/209.61.61 - bruxelles@sdj.be - www.sdj.be

14) UNICEF Belgique

UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il se consacre à l'amélioration des conditions de vie de tous les enfants et au respect de leurs droits, notamment via un travail d'éducation aux droits de l'enfant.

Personne de contact : Maud Dominicy

Boulevard de l'Impératrice 66 à 1000 Bruxelles - 02/230.59.70 - info@unicef.be - www.unicef.be

2.3. Membre observateur

Depuis septembre 2014, l'asbl FAMISOL participe aux réunions de la CODE en tant que membre observateur.

FAMISOL est un service d'aide précoce et d'accompagnement, pour des enfants porteurs de handicap et leur famille. Dans le sillon de l'accompagnement, l'association coordonne deux missions de volontariat (bénévolat) faisant appel à tout citoyen solidaire souhaitant vivre du loisir en groupe ou de l'accueil familial de courte durée.

Personnes de contact : Gisèle Snyers et Jean-Michel Marchal

Rue Martin V 22 à 1200 Woluwée Saint Lambert - 02/771.91.14 - www.famisol.be

2.4. La CODE : la force du travail en réseau

La capacité à rassembler et à travailler ensemble fait de la CODE un réseau vivant et dynamique en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant.

Les réunions régulières des membres de la CODE définissent les objectifs poursuivis et les activités menées en collaboration avec les permanentes de l'asbl. Ces réunions, qui sont généralement mensuelles, sont aussi des moments privilégiés de partage d'informations.

En 2014, les membres de la CODE se sont réunis les 27 janvier, 24 février, 27 mars, 28 avril, 27 mai, 17 juin (AG), 8 septembre, 7 octobre et 16 décembre.

3. Fonctionnement

3.1. Personnel

En 2014, la CODE a employé quatre permanents : Frédérique Van Houcke (CDI, 70%), Valérie Provost (CDI, 80% jusqu'août ; puis 50% à partir de septembre dans le cadre d'une demande d'un congé sans solde d'un an), Juliette Panisset (CDD, 50%, de février à juillet) et Xavier Briké (CDD, 80% d'octobre à septembre 2015). Les permanents ont contribué aux diverses activités de l'association, chacun ayant ses spécificités. L'ensemble des temps de travail constitue l'équivalent de 2 temps pleins (2 ETP).

Frédérique Van Houcke, juriste de formation, travaille depuis 2001 pour l'asbl et assume la fonction de coordinatrice. Elle assure la coordination générale des activités, la gestion administrative et financière et participe à la rédaction d'analyses.

Valérie Provost, psychologue sociale, travaille à la CODE depuis novembre 2005 et est employée en tant que collaboratrice universitaire. Valérie participe aux diverses activités de la CODE et se charge en particulier de son volet « Education Permanente ». Elle travaille en première ligne sur les études annuelles de la CODE.

Le troisième contrat est un contrat le plus souvent à mi-temps et à durée déterminée. Etant donné le temps de travail proposé et le caractère plus précaire de ce contrat, garantir une continuité de ce contrat est plus compliqué et a nécessité deux recrutements successifs en 2014. De février à juillet, Juliette Panisset, diplômée en sciences politiques, s'est consacrée au travail d'éducation permanente et de communication (analyses, lettre d'infos, site Internet, etc.). Juliette ayant souhaité mettre fin à son contrat (du fait d'un nouveau projet professionnel), la CODE a engagé Xavier Briké, anthropologue, qui a quant à lui été engagé dans le cadre d'un CDD d'un an à 80% (octobre 2014-septembre 2015) compte tenu du passage de Valérie de 80% à 50%.

La combinaison de ces trois contrats à temps partiels permet d'assurer une permanence tous les jours de la semaine.

Enfin, dans le cadre d'une convention de stage entre la CODE et l'UCL, Elise de Dorlodot, en dernière année de Master en droit à l'UCL, a réalisé un stage à la CODE qui s'est déroulé de février à avril 2014.

3.2. Siège social

Depuis le 1^{er} mars 2008, la CODE est locataire principal du 5^{ème} étage du n° 30 de la rue

Marché aux Poulets, située à 1000 Bruxelles. Le contrat de bail (3-6-9 ans) avec GAADA Ltd a été signé le 1^{er} mars 2008 et a été enregistré le 18 avril 2008. Jusque juin 2013, la CODE a sous-loué la moitié de ses locaux à DEI Belgique section francophone, partageant sa sous-locations avec l'asbl Jeunesse et Droit et le Journal du Droit des Jeunes.

Une annonce de sous-location a dès lors été diffusée. Divers contacts et visites ont été réalisés dans ce cadre de juillet à décembre. C'est en décembre 2013 que nous avons signé une convention de sous-location avec une association membre de la CODE, ECPAT Belgique, qui a rejoint les bureaux de la CODE en mars 2014. Une convention de sous-location prévoit les conditions de cette sous-location. Le loyer et les charges sont partagés à 50%, excepté les frais de chauffage qui sont comptabilisés sur base des frais réels.

La proximité de la CODE avec les autres associations présentes dans l'immeuble (Service Droit des Jeunes de Bruxelles, DEI Belgique section francophone ; Jeunesse et droit ; Journal Droit des Jeunes ; ECPAT) permet de bonnes collaborations.

3.3. Gestion administrative, comptabilité et secrétariat social

Depuis janvier 2010, Frédérique Van Houcke s'occupe de la gestion administrative et financière de l'asbl (paiement des salaires et des factures, justification des subsides auprès des pouvoirs subsidants, tenue des facturiers et des pièces comptables, congés, etc.). La comptabilité en tant que telle est réalisée par C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité, sur base de bordereaux remplis par la coordinatrice. C.M.G. scrl est également en charge du secrétariat social de la CODE depuis janvier 2008.

La proximité avec le SDJ de Bruxelles (même adresse, aux 3^{ème} et 4^{ème} étages), devenu membre de la CODE en juin 2013, permet à la CODE de jouir de certaines facilités sur un plan logistique (ex. grande salle de réunion au 4^{ème} étage).

3.4. Formation du personnel

Cette année, les permanents n'ont pas suivi de formation.

3.5. Reconstitution d'affiliation à la FESEFA

En 2014, la CODE a reconduit son affiliation auprès de la Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education permanente et de la Formation des Adultes, qui est une fédération d'employeurs du secteur socioculturel qui regroupe plus de 300 associations -de tous horizons philosophiques- actives en Fédération Wallonie-Bruxelles.

4. Conseil d'administration et statuts

Après avoir été une association de fait pendant plusieurs années, la CODE s'est constituée en asbl en décembre 2000. Les statuts du 7 décembre 2000 ont été publiés dans les annexes du Moniteur belge du 7 juin 2001 (p. 5585, N° d'identification : 9860/2001).

Les statuts ont été modifiés et déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles en décembre 2005 conformément à la nouvelle législation du 2 mai 2002 sur les asbl, aisbl et les fondations (publiés aux annexes du Moniteur belge du 10 janvier 2006).

Depuis le 17 septembre 2013, le Conseil d'administration a été composé, pour une durée de 2 années, par :

- Président : Michel Torrekens, représentant de la Ligue des familles ;
- Vice-présidente : Ariane Couvreur, représentante d'ECPAT ;
- Trésorière : Séverine Acerbis, représentant de Badje ;
- Secrétaire : Jean-Yves Hayez, représentant du BICE ;
- Administrateur : Benoît Van Keirsbilck, représentant de DEI Belgique.

Ces modifications ont été actées au Moniteur belge.

Depuis septembre 2014, Michel Torrekens ne pouvant plus assurer la présidence pour des raisons de santé, c'est, conformément aux statuts, Ariane Couvreur, vice-présidente, qui assure la présidence en attendant de l'élection d'un prochain CA en juin 2015.

Le BICE a démissionné officiellement le 1^{er} juillet 2014, faute de représentants, l'équipe de permanents de BICE Belgique ayant démissionné officieusement en mars auprès du siège du BICE international. Jean-Yves Hayez s'est dès lors présenté démissionnaire lors de l'AG du 17 juin 2014.

Lors de l'AG du 17 juin 2014, Benoît Van Keirsbilck a également démissionné. Deux nouveaux administrateurs ont été élus : Andrea Salcedo Caja (DEI Belgique) et Anthony Vanoverschelde (Plan Belgique).

Le 16 décembre 2014, lors d'une AG extraordinaire, Manuel Lambert est re-devenu administrateur de la CODE.

5. Financement des activités

En 2014, la CODE a bénéficié de 3 subsides provenant respectivement du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Ministre de la Justice (niveau fédéral), ainsi que du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2014, ces trois subsides ont permis d'engager trois permanents à temps partiel pour un équivalent de 2 temps plein et de prendre en charge les frais de fonctionnement de la CODE.

5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le subside le plus important émane de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction générale de la Culture). Un contrat-programme qui a porté sur une première période de 5 ans (2007-2011) s'est clôturé en décembre 2011. Suite à une évaluation en 2011, un second contrat-programme a démarré en 2012 pour une nouvelle période de 5 ans (2012-2016).

En effet, pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2007, après une période provisoire de 2 ans (2005-2006), la CODE est reconnue à titre définitif par l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis lors, les montants octroyés dans ce cadre ont sensiblement augmenté. Il est clair que ce subside stabilise la situation financière de la CODE et permet d'envisager les activités sur du plus long terme. Pour l'année 2013, ils se sont élevés à 95.475 euros, ce qui correspond à 91% du subside « Education permanente » total, l'objectif final étant à terme d'arriver à 100% du montant alloué.

La CODE bénéficie également de deux subsides annuels⁵ : il s'agit de ceux émanant respectivement du Ministre de la Justice et du Ministre de l'Enfance. Ces subsides permettent de financer nos dépenses générales, et depuis plusieurs années, d'engager un permanent à temps partiel (50%) et de couvrir divers frais de fonctionnement.

5.2. Ministre de la Justice

La CODE est subsidiée par le Ministre de la Justice depuis novembre 2000. Il s'agit du subside le plus ancien de la CODE, bien que cela soit un subside annuel dont la demande doit être réintroduite chaque année. Dans un premier temps, un subside de 18.500 euros a permis d'engager à mi-temps une personne et d'assurer ainsi la permanence des activités de l'association. Toutefois, ce subside ne permettait pas la prise en charge du coût total du salaire d'un collaborateur à mi-temps sans ancienneté. C'est pourquoi diverses démarches

⁵ Par « subsides annuels », on entend qu'ils doivent être renégociés chaque année.

ont été entreprises auprès du Ministre de la Justice afin d'augmenter le montant du subside, et la CODE bénéficie désormais d'un subside de 30.000 euros depuis novembre 2007.

Ce même subside est également attribué à l'homologue néerlandophone de la CODE, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), qui bénéficie également d'un montant annuel de 30.000 euros.

En 2013, la situation fut particulièrement difficile en ce qui concerne l'attribution du subside Justice. En effet, bien qu'une subvention ait été inscrite au Budget 2013 (allocation de base n° 4031330013 pour un montant de 55.000 euros à l'attention de la CODE et de la Kinderrechtencoalitie, donc 27.500 euros par association, et non 30.000 euros comme précédemment), la CODE a été informée en septembre que ce subside avait été bloqué dans le cadre des économies budgétaires demandées par le Gouvernement fédéral.

Divers contacts ont alors été établis avec le Cabinet Justice, ainsi qu'avec le Cabinet Budget. Des contacts formels et informels ont également été pris avec le Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte en parallèle. Dans le cadre de divers échanges avec la Justice, la CODE a appris début décembre que le subside serait bien octroyé en 2013. Un arrêté a été signé le 26 décembre 2013 pour couvrir les frais de l'année 2013.

En 2014, la CODE fait l'objet d'un arrêté royal du 19 avril 2014 pour un montant de 28.000 euros.

Par ailleurs, notons qu'en ce qui concerne les perspectives futures, la CODE et la KIRECO sont particulièrement inquiètes. Le subside Justice est en effet visé par le transfert de compétences dites « usurpées » du Fédéral vers les entités fédérées. Dans ce cadre, et ce depuis 2011, divers contacts ont été pris avec les Cabinets du Premier Ministre, de la Ministre de la Justice et du Ministre-Président de la FWB (courriers, divers appels, contacts formels et informels). Ce transfert, maintes fois annoncés depuis 2011, n'a pas encore été réalisé. Toutefois, nous y restons particulièrement attentifs pour la suite.

5.3. Ministre de l'Enfance

Depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside annuel de 20.000 euros à l'initiative du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au départ, ce subside a permis d'augmenter le temps de travail de la première permanente de la CODE d'un ½ temps à un 4/5^{ème} temps, et aussi de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement de l'asbl.

L'arrêté du 27 novembre 2013 nous octroyant un subside de 20.000 euros a couvert la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014.

5.4. Autres rentrées financières

Les activités de la CODE sont également subsidiées par les cotisations annuelles des membres. Suite à une discussion de l'Assemblée générale du 22 avril 2008, il a été décidé que, à partir de l'année 2009, la cotisation annuelle serait de 125 euros par an (et non plus de 250 euros), avec un montant minimum de 25 euros (pour les associations disposant de peu de moyens qui feraient la demande d'une réduction de cotisation).

La CODE peut également compter sur la rentrée mensuelle d'une sous-location facturée à l'association partageant la location avec la CODE du 5^{ème} étage de la rue Marché aux Poulets, et ce, pour la moitié du loyer, ainsi que les charges. Notons toutefois concernant l'année 2014, que les locaux sont demeurés vides en janvier et février. Depuis mars 2014, ils sont occupés par ECPAT Belgique, membre de la CODE.

5.5. Recherche de nouveaux subsides

La CODE est à la recherche d'autres sources de financement.

En 2014, suite à la constitution d'un nouveau gouvernement au niveau communautaire, des contacts ont été pris avec les cabinets du Ministre-Président Rudy Demotte (réunion du 13 novembre) et le Ministre de l'Aide à la jeunesse Rachid Madrane.

Une demande formelle de soutien financier à nos frais de fonctionnement a été introduite en décembre auprès du Ministre-Président Demotte.

D'une manière générale, il nous semble important de rappeler que toutes les démarches relatives à la reconduction des subsides, à la réalisation de rapports divers (financiers et d'activités) et à la recherche de nouveaux subsides nécessitent beaucoup d'investissement, de stress et de temps.

6. Activités

En 2014, la CODE a réalisé différentes activités, qui se présentent sur plusieurs axes :

- Rapport alternatif (suivi) ;
- Publications (Education permanente et autres) ;
- Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques) ;
- Travail en réseau et participation à divers groupes de travail ;
- Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation ;
- Collecte, partage et transmission d'informations ;
- Communication ;
- Planification.

Les activités sont présentées dans les pages qui suivent.

6.1. Rapport alternatif (suivi)

La CODE a pour objet principal de réaliser, avec son homologue néerlandophone, la KIRECO, le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique.

Comme précisé dans nos rapports d'activités précédents, les années 2009 et 2010 ont été consacrées à la rédaction du 3^{ème} Rapport alternatif, qui a bénéficié de présentations à divers niveaux ainsi que d'un important travail de promotion d'une manière générale (communiqués de presse, publication et envoi du Rapport en français à tous nos partenaires, etc.).

La prochaine échéance a été fixée à 2017 par le Comité des droits de l'enfant. D'ici là, la CODE poursuit son travail de récolte de données et l'élargissement de son expertise à travers son travail de publications d'analyses et études, tout en continuant à diffuser son rapport 2010, dont les grandes lignes sont toujours d'actualité.

En 2014, la CODE a rencontré la Kinderrechtencoalitie afin de réfléchir à l'opportunité de réaliser ensemble en 2015 un *update* du dernier rapport alternatif.

Par ailleurs, la CODE a contribué à l'évaluation à mi-parcours des recommandations de l'EPU (Examen périodique universel) en déposant le 7 février une contribution écrite réalisée en collaboration avec ECPAT Belgique et la Plate-forme Mineurs en exil.

6.2. Publications (Education permanente et autres)

La CODE publie des articles et des études à intervalles réguliers dans le cadre de sa mission d'éducation permanente. Les documents réalisés (au minimum 1 étude et 15 analyses par an) sont systématiquement diffusés par voie électronique et placés sur le site Internet de la CODE, dans sa rubrique « Publications ». Ils sont destinés à tous les acteurs des droits de l'enfant et de l'enfance de manière générale, ainsi qu'au grand public. Un effort de vulgarisation est donc réalisé, le plus souvent dans une perspective pluridisciplinaire (juridique, sociologique, psychologique, etc.).

Certains documents produits par la CODE font également l'objet de publications extérieures complémentaires.

Enfin, il arrive que des articles soient écrits par les permanents à la demande de membres ou partenaires de la CODE, afin qu'ils soient publiés dans leurs revues spécialisées (notamment le Journal du Droit des Jeunes) ou feuilles d'infos.

Nos publications 2014 sont détaillées ci-après.

1) Réalisation d'analyses et études

D'une manière générale, les analyses font l'objet de débats au sein de la CODE. Ce processus de discussion et de relecture par les membres de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en termes de temps. Toutefois, cette façon de travailler nous semble apporter une qualité certaine à nos productions.

Comme souligné à de nombreuses reprises, notre association étant un réseau, plusieurs analyses sont réalisées en étroite collaboration avec certains de nos membres. Ceci dit, notons que dans tous les cas, il s'agit bien de « productions CODE ».

Dès 2013, une réflexion a été entamée dans le cadre de la planification afin de clarifier le cadre de travail pour la collaboration des membres à la rédaction des analyses. Un document, intitulé « Consignes de collaboration pour la rédaction pour la réalisation des analyses de la CODE » a été élaboré par les permanentes et présenté aux membres pour commentaires et, par la suite, pour approbation. Ce travail s'est poursuivi en 2014 et ce document a été validé par les membres lors de la réunion du 24 février.

Les divers thèmes repris ci-après ont augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité au sein de la collectivité comme interlocuteur privilégié en matière de droits de l'enfant.

Ci-après, nous développons les analyses et étude publiées en 2014.

a. Analyses

Voici la liste des analyses publiées pour l'année 2014 :

1. « Placement des enfants et relations avec les familles : et les droits de l'enfant dans tout ça ? », février 2014 ;
2. « Les mineurs ont-ils le droit de disposer de leur corps ? », mars 2014 ;
3. « Les lieux de rencontre enfants et parents : des lieux de socialisation ouverts à la diversité des familles », mars 2014 ;
4. « L'apport des droits de l'enfant dans le droit constitutionnel de l'enseignement », mars 2014 ;
5. « Relations enfants placés-parents en Fédération Wallonie-Bruxelles : de la philosophie de la législation à la pratique », avril 2014 ;
6. « Pour une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) accessible à toutes et tous », mai 2014 ;
7. « Le harcèlement à l'école : identification et pistes d'action », juin 2014 ;
8. « Les SASPE : des services à haute responsabilité à soutenir en priorité », juillet 2014 ;
9. « La CODE fête ses 20 ans ! Chronique de 20 ans d'action en faveur des droits de l'enfant », novembre 2014 ;
10. « La Convention relative aux droits de l'enfant : un contenu toujours nécessaire ! », par Valérie, novembre 2014 ;
11. « Les mariages précoces et forcés : une réalité qui nous concerne ! », novembre 2014 ;
12. « Je suis un enfant. J'ai des droits ? », décembre 2014 ;
13. « Les enfants déplacés », décembre 2014 ;
14. « Les droits de l'enfant ont 25 ans : avancées et défis en Fédération Wallonie-Bruxelles », décembre 2014 ;
15. « L'enfance fragilisée : de l'impact des crises socio-économiques et des mesures d'austérité sur les droits de l'enfant, décembre 2014.

Toutes nos analyses sont disponibles dans la rubrique Publications du site Internet de la CODE (www.lacode.be).

b. Etude

En 2012 et en 2013, la CODE a travaillé la question des relations entre l'enfant placé dans le cadre de l'Aide à la jeunesse⁶ et sa famille. Nous nous sommes intéressés en particulier à la situation des enfants ayant entre 0 et 12 ans au moment du placement. Début 2014, la CODE a assuré une large diffusion à ce travail.

L'étude 2014 a été consacrée à un bilan de l'apport (ou non) de la Convention relative aux droits de l'enfant qui, pour rappel, date du 20 novembre 1989 et a donc fêté ses 25 ans.

⁶ Les placements de courte durée et en urgence n'ont pas été pris en considération dans ce cadre.

Dans cette étude, la CODE et ses membres soulignent les avancées, les défis et les urgences en matière de défense des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Belgique et à un niveau international. Ce faisant, ce qui est aussi rappelé, c'est toute la nécessité du travail effectué par la société civile pour faire progresser les droits de l'enfant, et en particulier celui de la CODE, qui fête cette année son 20^{ème} anniversaire.

Notre étude a fait l'objet d'une publication spécifique. Nous avons fait appel à une graphiste pour travailler la mise en page. Les illustrations contenues ont été réalisées par des enfants d'une classe de 2^{ème} primaire d'une école de Rixensart. Il s'agit d'autoportraits réalisés dans le cadre d'une exposition qui s'est produite au Musée Folon à La Hulpe intitulée « Face to Face ». Cette exposition était constituée d'autoportraits réalisés par des personnes handicapées.

L'étude 2014 a été publiée en novembre et fait l'objet d'un communiqué de presse. La CODE a dans ce cadre été interviewée par le Forum de midi (RTBF radio, le 18 novembre) ainsi que par le Journal des enfants (27 novembre).

Elle a été publiée en 500 exemplaires et a connu une large diffusion auprès d'un public varié. Citons à ce sujet que la Reine Mathilde en a reçu un exemplaire en mains propres lors d'un évènement-anniversaire organisé le 20 novembre par Plan Belgique et UNICEF Belgique.

2) Autres publications

Régulièrement, les analyses de la CODE sont publiées dans le Journal du Droit des Jeunes (JDJ) qui est tiré à 800 exemplaires. Ces diffusions permettent une bonne visibilité de notre travail et diverses retombées indirectes.

Notre travail est aussi régulièrement relayé dans les revues de nos membres, par exemple via des encarts ou des articles de synthèse. Citons Le Ligueur tiré à 55.000 exemplaires ; Badje-info, 1.400 exemplaires ; Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, 3.000 exemplaires (depuis 2011, disponible principalement sur le web) ; Enfants du Monde (UNICEF), 32.000 exemplaires au niveau national. A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (Le Ligueur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, Enfants du Monde).

Voici la liste des autres publications 2014 de la CODE, hors éducation permanente *stricto sensu* et site Internet.

a. Articles publiés

En 2014, des analyses de la CODE sur la question du placement et en particulier des relations enfants placés-familles ont fait l'objet de demandes de publication dans des revues spécialisées. Il s'agit de :

1. « Placement d'enfants : droit de vivre en famille, droit d'être protégé ou le difficile équilibre en faveur de l'intérêt de l'enfant », repris sous le titre « Quand la famille ne protège plus assez » dans le dossier « Etre né quelque part. La santé de l'enfant, approche multidimensionnelle » de Santé Conjuguée, trimestriel de la Fédération des Maisons médicales et des collectifs de santé francophones, n°67, mars 2014, pp. 56-59.
2. « Placement des enfants et relations avec les familles : et les droits de l'enfant dans tout ça ? », Badje-Info n°57, mars-avril-mai 2014, p. 7 ;
3. Publication dans le JDJ de l'analyse « Relations enfants placés/parents en Fédération Wallonie-Bruxelles: de la philosophie de la législation à la pratique », Journal du droit des Jeunes, n°338, octobre 2014, pp. 13-15.
4. « Les droits de l'enfant ont 25 ans : avancées et défis en Fédération Wallonie-Bruxelles », JDJ, n°340, décembre 2014.

Notons qu'une autre forme de diffusion des analyses CODE se réalise via le relais par de sites Internet autres que celui de la CODE.

Citons en particulier le centre de documentation Brudoc/CDCS-CMDC, qui depuis 2013 relaie nombreuses de nos publications (une trentaine à ce jour) dans son catalogue documentaire du secteur social-santé bruxellois (de manière intéressante, Brudoc rend possible le téléchargement en ligne, tout en offrant liens diverses vers les publications de la CODE). De son côté, le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE) propose le téléchargement direct de nos études 2012 et 2013 « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles ». Enfin, notons notre contribution au site www.bruxellestempslibre.be destiné au grand public qui propose un article sous le titre « L'accueil extrascolaire comme droit de l'enfant ». Enfin, le site de SOS Jeunes permet le téléchargement direct de l'analyse « Internet et les jeunes. Le cas particulier de Facebook », publiée en septembre 2011.

Par ailleurs, relevons que Valérie Provost est membre du Comité de rédaction du Journal du Droit des Jeunes (JDJ). Cette année, elle a participé à deux réunions du Comité d'accompagnement (17 avril, 2 septembre).

b. Communiqués de presse, appel, lettres ouvertes etc.

La CODE participe régulièrement à la signature collective de communiqués de presse, appels, lettres ouvertes, cartes blanches, etc.

En voici la liste pour l'année 2014 :

- 31 janvier, Appel à une refondation de l'école, coordonné par l'APED, la CGé et la Ligue des droits de l'enfant, en collaboration avec de nombreux partenaires.
- 14 avril, communiqué relatif à la signature du 3^{ème} Protocole de la Convention relative aux droits de l'enfant, coordonné par la Kinderrechtencoalitie, et également signé par le Délégué général aux droits de l'enfant, UNICEF Belgique, etc.
- 20 juin, Lettre aux formateurs sur la question de la gratuité scolaire, coordonné par le RWLP.
- 1er juillet, Lettre aux formateurs concernant l'Appel à la refondation de l'école.
- 10 septembre, Lettre au politique concernant le droit d'agir en justice pour les associations, coordonné par DEI Belgique ;
- 17 novembre, Communiqué relatif aux 25 ans de la Convention et à la publication de la CODE « On croise les droits ! Regard de la CODE et ses membres sur les 25 ans des droits de l'enfant » ;

6.3. Suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)

Tout au long de l'année 2014, la CODE a assuré le suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant émises en 2010 à l'attention de l'Etat belge.

Certaines des recommandations du Comité des droits de l'enfant à l'Etat belge ont bénéficié d'une attention plus conséquente de la part de la CODE, du fait de l'actualité et/ou d'un suivi du travail préalablement mené.

Dans les lignes qui suivent, et pour chaque thématique, nous présentons un rappel de la situation, ainsi que le suivi effectué par la CODE.

1) Politique générale en matière de droits de l'enfant

a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant

De longue date, la CODE relève un manque de coordination dans le cadre de nombreuses politiques où les compétences sont partagées entre divers niveaux de pouvoir. Cette inquiétude est renforcée par le possible transfert de compétences dites usurpées du Fédéral vers les Communautés. Ce dossier n'a pas évolué en 2014 et nous y resterons particulièrement attentifs pour la suite.

En réponse aux Observations finales de 1995 et de 2002, la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) a été créée en 2007. La CODE en est membre avec voix consultative. La CNDE est face à divers défis importants au regard de sa composition, de ses missions et de son mode de fonctionnement (un audit externe, auquel la CODE a participé comme expert et comme membre du comité de pilotage, a été réalisé en 2011-2012).

Les budgets affectés à l'enfance et à la jeunesse ne permettent pas la définition de politiques suffisamment ambitieuses.

Suivi en 2014 :

- Suivi du dossier concernant le transfert de compétences du Fédéral aux entités fédérées.
- Participation aux travaux de la CNDE, et notamment à son travail de récolte d'indicateurs nationaux en matière de droits de l'enfant (séminaire du 4 avril sur les indicateurs en matière de santé et séminaire du 26 septembre sur les indicateurs en matière de droit à l'enseignement, au repos et aux loisirs).
- En août, contribution à la récolte d'indicateurs sur le thème de la famille et des loisirs.

- Dans le cadre de l'étude 2014, contribution de l'Association Française Dolto « Repenser la législation à partir d'un fil rouge : l'enfant ».

b. Diffusion des rapports et des observations finales et suivi

La diffusion des rapports et des observations finales du Comité des droits de l'enfant, mais aussi leur suivi, sont essentiels en vue d'une bonne connaissance et d'une bonne application de la Convention par tous (politiques, professionnels du secteur, grand public, enfants eux-mêmes).

Suivi en 2014 :

- Diffusion et suivi des rapports et observations finales du Comité, mais aussi du Rapport alternatif 2010.
- Analyse des observations finales du Comité.
- Large diffusion de notre étude 2014 qui a porté sur les 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant à l'occasion de son 25^{ème} anniversaire.

c. Education aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant

A ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune législation spécifique ne prescrit une éducation aux droits de l'enfant à l'école accessible à tous les élèves dès le début de l'enseignement primaire et jusqu'à la fin du secondaire. Les activités ne sont pas systématiques, et dépendent d'initiatives individuelles (chefs d'établissement, enseignants,...).

Suivi en 2014 :

- Sensibilisation, information et formation, dans la lignée des recommandations du Comité.
- Dans notre étude sur les 25 ans de la Convention, l'accent est mis sur l'importance d'éduquer aux droits de l'enfant, à tous les niveaux. Citons les contributions du Conseil de la jeunesse « Eduquer à la tolérance et à l'égalité dès le plus jeune âge », du SDJ de Bruxelles « Quand les enfants n'ont pas conscience d'être sujets de droit(s)... » et d'UNICEF Belgique et de PLAN Belgique « A l'école des droits de l'enfant ».

2) Pauvreté

Bien que la Belgique soit un pays privilégié à l'échelle du monde, la pauvreté y affecte de trop nombreuses familles. Les chiffres sont alarmants et ne cessent de croître ces dernières années. En Belgique, 18.5% des enfants vivent dans la pauvreté ou en risque de pauvreté.

La pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : elle affecte tous les domaines de la vie et l'ensemble de ses droits (droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la

scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la participation, etc.) et souvent les précarités se cumulent et se renforcent.

La plupart des mesures mises en place n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées du fait de l'inadéquation entre les politiques et les besoins des personnes, et aussi de la profonde distance pouvant exister entre d'un côté les professionnels et les logiques institutionnelles, et de l'autre, ces publics.

La CODE suit également de près la question spécifique de la mendicité.

Suivi en 2014 :

- La pauvreté est une problématique transversale au cœur des préoccupations de la CODE, en particulier de son étude.
- Durant l'année 2014, la CODE a accordé une attention particulière au lien entre pauvreté et placement, et ce à divers niveaux et moments dans le cadre du suivi des études 2012 et 2013 sur les relations enfants placés-familles.
- Publication de deux analyses en lien :
 - o « Placement des enfants et relations avec les familles : et les droits de l'enfant dans tout ça ? », février,
 - o « Relations enfants placés-parents en Fédération Wallonie-Bruxelles : de la philosophie de la législation à la pratique », avril.
- Publication d'une analyse sur les lieux de rencontre enfants et parents : des lieux de socialisation ouverts à la diversité des familles, en mars et d'une analyse intitulée « L'enfance fragilisée : de l'impact des crises socio-économiques et des mesures d'austérité sur les droits de l'enfant » en décembre.
- Une attention a été portée à la question de la mendicité tout au long de l'année, notamment via la participation à un reportage web-doc www.salaudsdepauvres.be (interview le 24 juillet et publication la semaine du 13 octobre).
- La pauvreté est un thème repris par plusieurs membres dans le cadre de leurs contributions à l'étude 2014. Citons notamment : « Parce qu'ils sont pauvres... » par ATD Quart Monde et « L'école de la réussite pour tous est une école réellement gratuite », par le RWLP.

3) Participation

La CODE relève que ce qui est réalisé en matière de participation s'avère souvent réducteur par rapport à ce que prescrit la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous pensons en particulier aux enfants issus de groupes plus vulnérables (enfants vivant dans des milieux défavorisés, en migration, porteurs de handicaps et hospitalisés, en

psychiatrie). Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, ces enfants doivent pouvoir s'exprimer et être entendus.

Suivi en 2014 :

- L'attention de la CODE à la promotion de la participation des enfants est continue et transversale. Cette question a été incluse systématiquement dans l'étude 2014, les analyses et les prises de position de la CODE.

4) Violence

Dans le Rapport alternatif de 2010, la violence à l'égard des enfants se retrouvait évoquée à différents niveaux : violences institutionnelles (pauvreté, enfermement,...), châtiments corporels (question non légiférée en Belgique), maltraitance psychologique et/ou physique.

Suivi en 2014 :

- Le thème de la violence a été analysé de manière transversale dans le cadre de l'étude-bilan des 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant.

5) Justice juvénile

En matière de justice juvénile, le dessaisissement et l'enfermement des mineurs restent extrêmement préoccupants. Ils sont contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un mineur ne peut être jugé comme un adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort).

Par ailleurs, le dossier dit « des incivilités » (sanctions administratives communales ou SAC), lui aussi problématique eu égard à la Convention, est à l'agenda politique ces dernières années. Pour rappel, l'accord de gouvernement du 1^{er} décembre 2011 prévoyait que la lutte contre les incivilités serait renforcée grâce à l'amélioration du système des sanctions administratives. L'augmentation du montant des amendes, ainsi que l'élargissement de la mesure à partir de 14 ans y étaient aussi évoqués. Un avant-projet de loi a été porté par la Ministre de l'intérieur. Il fut maintes fois brandi comme pouvant améliorer la sécurité des citoyens lors de la campagne en vue des élections communales d'octobre 2012. Il a finalement été voté le 24 juin 2013.

Suivi en 2014 :

- Poursuite du travail de plaidoyer sur le dossier des incivilités (démarré en 2012).
- Dans le cadre de l'étude 2014, contributions de la Ligue des droits de l'Homme « Enfermer les jeunes délinquants ou comment nous faire avaler des couleuvres » et de DEI Belgique « L'accès des enfants à la justice : besoin d'une vraie révolution ».

- Diffusion du point de vue de la CODE par voie de presse et dans les publications de divers partenaires⁷.

6) Migration

Les mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA), qui arrivent en Belgique nécessitent une attention et un accueil spécifiques. Ils se trouvent face à des problèmes d'envergure lors de leur arrivée et de leur séjour en Belgique. Ces problèmes concernent l'entrée sur le territoire et l'accueil, la tutelle (des améliorations du fonctionnement du système de tutelle seraient nécessaires), le séjour (titre de séjour très précaire et « solution durable » souvent considérée par l'Office des étrangers comme un retour dans le pays d'origine), la scolarité, etc.

Il faut relever que, malgré la création de solutions alternatives, telles que les « maisons de retour », la loi permet encore la détention des familles dans les centres fermés. Ces lieux sont totalement inadaptés aux enfants (absence de scolarité, vie en groupe, stress permanent, etc.).

Suivi en 2014 :

- Nos inquiétudes concernant les mineurs étrangers, accompagnés ou non, ont été relayées tout au long de l'année, par différents biais.
- Depuis plusieurs années, la CODE est membre de la Plate-forme « Mineurs en exil », et participe, selon ses forces vives, à ses activités. Le Plate-forme est coordonnée par Service Droit des Jeunes (SDJ).
- Un cours a été donné à l'Institut Cardyn le 2 décembre sur les trajectoires des mineurs étrangers non accompagnés et les politiques d'asile.
- Une analyse, intitulée « Les enfants déplacés » a été publiée en décembre.

7) Relations personnelles avec les parents

Les enfants séparés de leurs parents suite à un placement, dans le cadre de l'Aide à la jeunesse, sont rarement dans les meilleures conditions pour nourrir leur relation et donc pour maintenir ce qui les unit au-delà des difficultés. Pour le dire autrement, le placement sépare les familles, alors même qu'il devrait durer le moins de temps possible.

Divers obstacles empêchent ces relations (les motifs du placement, mais aussi la distance géographique, la durée du placement, les conditions de vie de la famille, etc.). Et dans bien des cas, les relations enfant-famille ne constituent pas une priorité pour des raisons de moyens, de formation, d'accompagnement et/ou de priorité à donner.

⁷ Voyez notamment la section « On parle de nous... ».

Suivi en 2014 :

- Tout au long de l'année, la CODE a porté un intérêt tout particulier au droit à garder des relations personnelles de l'enfant avec ses parents, en suivi de ses études 2012 et 2013, publiées sous le titre « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles ». Publication de deux analyses en lien :
 - o « Placement des enfants et relations avec les familles : et les droits de l'enfant dans tout ça ? », février,
 - o « Relations enfants placés-parents en Fédération Wallonie-Bruxelles : de la philosophie de la législation à la pratique », avril, par ailleurs diffusée dans le JDJ.
- Publication d'une analyse sur les lieux de rencontre enfants et parents : des lieux de socialisation ouverts à la diversité des familles, en mars.

8) Enseignement, accueil et extrascolaire

En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles, les droits de l'enfant sont loin d'être respectés en matière d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et de temps libre. L'enseignement reste très largement inégalitaire, et l'école a toujours un coût pour les familles. La situation scolaire des enfants de familles pauvres est particulièrement catastrophique, parfois dès l'enseignement maternel.

Parallèlement, la Belgique reste un des pays les plus inégalitaires de l'OCDE en matière d'intégration des élèves porteurs de handicap. Notons qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, un décret propose une série de mesures visant à favoriser l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement, à simplifier les dispositions administratives et à apporter une aide à tous les élèves à besoins spécifiques. Nous espérons qu'il s'agit là d'une avancée qui sera plus largement mise en œuvre.

Cette année, une attention particulière a été accordée à la question du harcèlement à l'école.

Suivi en 2014 :

- Participation à l'Appel pour une refondation de l'école (31 janvier), en collaboration avec divers partenaires, la Ligue des droits de l'enfant, la CGé, etc.
- Participation à une conférence sur le harcèlement à l'école (18 février) et suivi de la problématique dans un groupe de travail coordonné notamment par Benoît Galant (UCL) et l'Université de paix.
- Publication d'une analyse consacrée à la question de l'apport des droits de l'enfant dans le droit constitutionnel de l'enseignement, en mars.
- Publication d'une analyse intitulée « Harcèlement à l'école, identification et pistes d'action », en juin.

- Dans le cadre de l'étude 2014, contribution du RWLP « L'école de la réussite pour tous est une école réellement gratuite » et de BADJE « L'accueil de l'enfance : que fait-on de l'or que l'on a entre les mains ? ».

9) Aide à la jeunesse

L'Aide à la jeunesse a pour mission d'apporter une aide spécialisée (et non judiciaire) aux enfants en difficulté ou en danger (pour des raisons de santé, de sécurité et/ou de conditions d'éducation), ainsi qu'aux personnes éprouvant des difficultés à remplir leur rôle de parents.

Suivi en 2014 :

- La CODE a été particulièrement attentive à différentes questions en lien avec l'Aide à la jeunesse et les familles, en suivi de ses études 2012 et 2013 sur les liens entre enfants placés et familles d'origine.
- Dans la foulée des études, publication, en février, d'une analyse sous le titre « Placement des enfants et relations avec les familles : et les droits de l'enfant dans tout ça ? » et en avril, d'une seconde analyse, « Relations enfants placés en fédération Wallonie-Bruxelles : de la philosophie de la législation à la pratique ».
- Publication d'une analyse sur les SASPE : « Les SASPE : des services à haute responsabilité à soutenir en priorité » (juillet).
- Sur la question du lien entre pauvreté et placement, voyez aussi les suivis de la CODE repris sous les thématiques respectivement « Pauvreté » et « Relations personnelles avec les parents ».

10) Santé

A intervalles réguliers, les Bilans INNOCENTI (UNICEF), entre autres, rappellent le mauvais classement général de la Belgique concernant la santé, la sécurité, les comportements à risques (tabac, grossesses précoces,...) et le bien-être subjectif des enfants.

Suivi en 2014 :

- Les inégalités des enfants en matière de santé font l'objet d'une grande attention de la CODE, de manière transversale.
- La CODE a publié une analyse informative générale intitulée « Les mineurs ont-ils le droit de disposer de leur corps ? » (mars), qui a été réalisée en collaboration avec Jean-Yves Hayez, pédopsychiatre.

11) Médias et consommation

Les médias et la consommation faisant partie de l'environnement des enfants et des

adolescents, la CODE y est particulièrement attentive.

Suivi en 2014 :

- Suivi d'analyses publiées en 2012 sur les images des enfants et des jeunes véhiculées dans les médias audiovisuels (télévision, publicité, Internet) (avril) et sur le harcèlement sur Internet chez les jeunes (décembre).

12) Coopération au développement

Si la Belgique joue un rôle pionnier au niveau international dans l'approche de la lutte contre la traite des êtres humains et de la protection des victimes, d'importantes lacunes persistent dans le système de protection mis en place.

Cette année, la CODE a suivi la thématique des mariages précoces et forcés auxquels sont encore aujourd'hui soumis de très nombreux enfants à travers le monde.

Suivi en 2014 :

- Publication d'une analyse sur les mariages précoces et forcés, réalisé en collaboration avec Plan Belgique (octobre).
- Dans le cadre de l'étude 2014, contributions d'Amnesty international « Enfants soldats : enfants de la guerre, privés d'enfance », d'UNICEF Belgique et de Plan Belgique « Les droits de l'enfant : parce que chaque enfant du monde compte ».

6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail

Travailler en réseau constitue l'essence du travail de la CODE. Elle travaille en réseau avec ses associations membres, mais aussi avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique. Ce travail en réseau s'établit de manière régulière avec des institutions publiques comme la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) ou encore, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE).

Ce travail en réseau s'établit aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, la CODE participe à plusieurs groupes de travail. Ainsi, en 2014, la CODE a suivi et participé aux travaux de la Plate-forme Mineurs en exil, d'un groupe sur le harcèlement à l'école, ainsi qu'un groupe de travail sur l'hypersexualisation des mineurs initié par le Délégué général aux droits de l'enfant.

Ci-après, nous détaillons nos collaborations principales par ordre alphabétique. Notons que cette liste n'est pas exhaustive, la CODE veillant à être en contact avec tous partenaires associatifs ou institutionnels, en fonction des dossiers traités.

1) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant

Le Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE) est au départ le fruit d'un partenariat entre l'Université Catholique de Louvain (UCL) et la section belge de Défense des enfants international (DEI). Sa mission est de contribuer au débat et à la réflexion sur la place de l'enfant et de la jeunesse au sein du monde actuel, notamment en suscitant et en soutenant un dialogue entre les acteurs préoccupés par ces questions, quel que soit leur ancrage disciplinaire. Poursuivant l'objectif d'être au cœur de la complémentarité du monde académique et des acteurs de terrain, le CIDE est également associé aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP) et à l'ULB.

Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires qui se soutiennent mutuellement: la recherche, la formation et l'action. En particulier, le CIDE organise le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant.

Pour rappel, la CODE est devenue membre du CIDE le 19 avril 2012.

Le 28 mars 2014, la CODE a présenté un exposé sur l'état général de la situation des droits de l'enfant en Belgique dans le cadre du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant, et ce, en collaboration avec Maud Dominicy d'UNICEF Belgique qui a proposé, quant à elle, un exposé sur les indicateurs en matière de droits de l'enfant.

La CODE a aussi participé à la défense de jurys de deux étudiants le 24 mars et le 29 septembre.

2) Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme

Cette année, la CODE a suivi les travaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme par voie de mails et via la présence d'une représentante de la Commission lors des réunions mensuelles de la CODE. Aucun permanent de la CODE n'a en effet suivi en personne les travaux de la Commission. Notons que pour pouvoir garantir leur liberté d'action, les commissions ne peuvent pas être constituées par des associations.

Les axes de travail principaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme sont notamment la justice des mineurs, la détention des mineurs étrangers en centres fermés, les jeunes et l'exclusion, les jeunes et la police ainsi que la psychiatisation des mineurs, ainsi que l'enseignement.

3) Commission nationale pour les droits de l'enfant

La CODE participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) depuis sa création en 2007. Elle en est membre avec voix consultative. Aujourd'hui, la CNDE est dans une période de transition. Nous restons particulièrement attentifs à son évolution.

En 2014, la CODE a contribué à son travail sur les indicateurs en participant à un séminaire le 4 avril sur les indicateurs en matière de santé et le 26 septembre sur les indicateurs en matière de droit à l'enseignement, au repos et aux loisirs et a contribué à compléter des listes d'indicateurs, notamment en matière de famille et de loisirs.

4) Délégué général aux droits de l'enfant

Cette année encore a été marquée par une bonne collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant dans le cadre de l'organisation du Festival des droits de l'enfant et de manière générale des festivités entourant l'anniversaire des 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La CODE a également participé à un groupe de réflexion initié par le Délégué général sur l'hypersexualisation qui a rassemblé des acteurs divers associatifs et institutionnels (réunions du 23 avril et du 19 juin).

5) Eurochild

EUROCHILD est un réseau européen actif en matière de droits de l'enfant.

La question de notre adhésion ou non à EUROCHILD a été plusieurs fois débattue par les membres de la CODE. Il a été décidé de ne pas répondre positivement à la proposition d'adhésion, à ce stade en tous cas, principalement par manque de temps pour pouvoir suivre utilement les travaux.

Quoi qu'il en soit, nous restons convaincus de la nécessité d'un plaidoyer en faveur des droits de l'enfant au niveau européen et nous restons informés des travaux d'EUROCHILD par mail. Ceci peut évoluer en fonction des forces disponibles à la CODE.

6) Fondation Roi Baudouin

La CODE collabore occasionnellement avec la Fondation Roi Baudouin et suit attentivement ses travaux.

En 2012 et 2013, la Fondation Roi Baudouin (FRB) a proposé à Frédérique Van Houcke d'être présidente d'un jury de sélection d'un appel à projet relatifs aux « lieux de rencontres enfants-parents accessibles à tous » avec une attention portée aux populations vulnérables.

7) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen

La CODE travaille en étroite collaboration avec son homologue néerlandophone, la KIRECO, pour toutes les questions fédérales et pour le suivi du Rapport alternatif.

Cette année, nous avons travaillé de concert à différents niveaux, notamment, en termes de thématiques, en ce qui concerne les mineurs étrangers et les SAC et, en termes de perspectives d'organisation, sur le travail commun d'un *update* du rapport alternatif en 2015, ainsi que le suivi du subside de la Justice (réunions du 1^{er} avril et du 9 septembre).

8) Groupe Article 40

La CODE fait partie du groupe de travail informel contre la banalisation de l'enfermement des mineurs délinquants, appelé « Groupe Article 40 » (ex-Think tank contre l'enfermement) en référence à l'article 40 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce groupe de travail a vu le jour fin 2008.

Le contexte est le suivant : au départ, il a été constaté que le nombre de places en milieu fermé était en constante augmentation, tant du côté néerlandophone que francophone, particulièrement depuis l'ouverture du Centre Everberg en 2002. Une réflexion à plus long terme est apparue nécessaire, en prenant en considération toutes les dimensions du problème. Plus précisément, ce réservoir d'idées que constitue le Groupe Article 40 veut agir dans une perspective à plus long terme en réfléchissant de manière approfondie.

En font notamment partie : DEI Belgique section francophone, le Conseil de la Jeunesse, le Kinderrechtencommissariaat, le Délégué général aux droits de l'enfant, la Ligue des droits de l'Homme, la CODE, le Service du Droit des Jeunes, ainsi que diverses personnalités académiques.

Ce groupe ne s'est pas réuni en 2014.

9) Groupe des ONG et CRIN

La CODE est membre du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est une coalition d'organisations internationales et non-gouvernementales travaillant ensemble afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Le « Liaison Unit » du Groupe des ONG soutient la participation des ONG, particulièrement celle des coalitions nationales, dans le processus de rapportage au Comité sur les droits de l'enfant. Il soutient également ces ONG/coalitions dans d'autres activités en relation avec la mise en œuvre de la Convention. Cette association est basée à Genève.

La CODE est aussi membre du Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN), réseau mondial indépendant et non-partisan qui facilite l'échange d'informations concernant les droits de l'enfant entre les acteurs impliqués dans la réalisation et la mise en pratique de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : ONG, organes des Nations Unies, organisations inter-gouvernementales (OIG), institutions académiques, et autres professionnels du milieu des droits de l'enfant. Cette association siège à Londres.

Le Réseau compte plus de 1.400 organisations membres dans plus de 130 pays.

10) Groupe de travail sur le harcèlement à l'école

En suivi de la conférence du 18 février 2014 sur le harcèlement à l'école, la CODE s'est engagée dans un groupe de travail qui approfondit la question de la prévention du harcèlement (réunions des 30 avril, 6 juin, 23 octobre). Ce groupe de travail est notamment coordonné par le Professeur Benoît Galant de l'UCL et Université de paix.

11) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

La CODE participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ) (réunions du 6 février, du 15 mai et du 19 juin 2014).

12) Plate-forme « Mineurs en exil »

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la plate-forme bilingue « Mineurs en exil » vise à donner un statut de protection aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA). La Plate-forme comporte quatre groupes de travail : le groupe MENA, le groupe familles en migration, le groupe détention et le groupe MENAction.

En 2014, la CODE a suivi les travaux du groupe de travail relatif aux familles (réunion du 6 mai et du 24 novembre).

13) What do you think ?

La CODE soutient le projet « What do you think ? » (WDYT), coordonné par UNICEF Belgique, qui vise à développer la participation des jeunes les plus vulnérables. En 2013, WDYT a réalisé une recherche participative sur l'égalité des chances à l'école. Il porte le nom « Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent ».

En 2014, WDYT a poursuivi son travail sur l'égalité des chances à l'école. Par ailleurs, WDYT a réalisé une enquête d'évaluation sur son travail (enquête par internet). La CODE y a participé, ainsi qu'à une réunion d'évaluation avec les permanents d'UNICEF le 25 septembre.

6.5. Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant

La CODE a pour mission de développer des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de droits de l'enfant. Elle réalise diverses activités pour ce faire.

1) Présentations

Dans un objectif d'éducation permanente, les permanentes sont disponibles pour effectuer des présentations sur divers thèmes de droits de l'enfant, sur demandes extérieures (politique, associations, école, citoyens,...).

En mars, la CODE a présenté un état des droits de l'enfant en Belgique dans le cadre du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant organisé par le CIDE.

Le 10 octobre, la CODE a aussi été invitée à participer à un débat organisé par le service de placement familial Alternatives familiales qui portait sur le thème suivant : « Sur le fil du placement ».

2) Festival ZERO>18

Depuis 2011, la CODE est invitée, par le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à participer au comité organisateur du Festival des droits de l'enfant. Intitulé Festival ZERO>18, il se tient à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant le 20 novembre 1989. Son comité d'accompagnement est composé de représentants du Cabinet, de l'OEJAJ, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du DGDE, de Badje et de la CODE. 2014 a vu l'organisation de la quatrième édition du Festival ZERO>18.

Le Comité d'accompagnement s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir le programme (notamment diverses activités culturelles), la communication, le déroulement d'un Village des droits de l'enfant, etc. L'organisation pratique de la fête a été réalisée par un prestataire technique désigné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme l'année dernière, le Festival s'est déroulé sur deux lieux : Charleroi (Eden et CAL) le 22 novembre et Bruxelles (Flagey) le 23 novembre. La CODE a suivi l'organisation du Village associatif à Charleroi en collaboration avec des partenaires locaux, à savoir la Maison de l'adolescent (Mado) et le CAL Charleroi.

En 2014, la CODE a participé à de nombreuses réunions dans ce cadre, et à Bruxelles (23 janvier, 11 mars, 10 juin, 30 septembre, 23 octobre, 13 novembre, 21 novembre, 11 décembre) et à Charleroi (5 février, 26 juin, 8 octobre).

L'édition 2014 du Festival fut un grand succès tant à Bruxelles qu'à Charleroi, et ce en termes de participation du grand public, d'intérêt et de variété du programme (théâtre, concerts, films, etc.) et de qualité des animations dans le Village des droits de l'enfant auquel 6 membres de la CODE ont participé (Charleroi : ATD Quart Monde et Bruxelles : Amnesty international, Badje, Plan Belgique, RWLP, UNICEF Belgique).

L'évènement à Charleroi a permis des collaborations avec de nouveaux partenaires, ce qui offre à la CODE la possibilité d'élargir son réseau à des associations carolorégiennes très actives dans le secteur des droits de l'enfant jusque-là inconnues par la CODE. Par ailleurs, à Charleroi, le Festival a touché un public plus mixte socioculturellement, ce qui est un de ses objectifs depuis le début de sa mise en place, et constitue dès lors un acquis important.

Le projet du Cabinet du Ministre-Président est d'organiser chaque année une fête populaire des droits de l'enfant aux alentours du 20 novembre dans diverses villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une édition 2015 est prévue.

Notre participation à l'organisation de ce festival est discutée par les membres de la CODE à intervalles réguliers. En effet, diverses questions se posent : accès aux publics fragilisés, budget dépensé, etc.

6.6. Collecte et passage d'informations

Un rôle important de la CODE consiste en la récolte et la transmission d'informations, qui se réalisent notamment via mails. Ce faisant, la CODE répercute auprès de ses membres ou d'autres acteurs intéressés diverses informations de fond, actualités et événements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, notre site Internet est un outil important.

Le passage d'informations se réalise aussi lors des réunions de la CODE ; il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

En 2014, outre sa participation à plusieurs groupes de travail⁸, la CODE a participé à diverses rencontres et conférences dans l'objectif de récolter des informations, mais aussi d'élargir ses contacts et son réseau. La CODE a également rencontré différents experts dans l'objectif de nourrir ses analyses.

Enfin, dans un souci de diffusion et de sensibilisation, la CODE veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations, d'administrations, de parlementaires, de bureaux d'étude de partis politiques, de citoyens, etc.

Les travaux de la CODE sont aussi cités ou utilisés par d'autres.

1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc.

Pour l'année 2014, on retiendra notamment :

- 31 janvier : Appel à la refondation de l'école, coordonné par l'APED, la CGé et la Ligue des droits de l'enfant,
- 18 février, conférence sur le harcèlement à l'école,
- 3 avril, colloque sur les rythmes scolaires, organisé par La Ligue des familles,
- 4 avril, séminaire sur les indicateurs droits de l'enfant nationaux relatif au droit à la santé, CNDE,
- 26 septembre, séminaire sur les indicateurs en matière de droit à l'enseignement, au repos et aux loisirs, CNDE,
- 9 octobre, journée d'étude à l'occasion des 15 ans de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse sur le bien-être des enfants dans les politiques publiques,
- 9 octobre, conférence sur les mariages précoces et forcés, par Plan Belgique,
- 10 octobre, colloque « Sur le fil du placement », par Alternatives familiales,
- 28 octobre, présentation du Bilan INNOCENTI « Les enfants de la récession », par UNICEF Belgique,

⁸ Voir ci-dessus : le point 6.4.

- 14 novembre, conférence « Des enfants derrière les barreaux », par le CRER,
- 19 novembre, présentation du film documentaire « Bernard l’Hermitte » de David Lallemand et Fabian Debacker (à l’occasion du 20^{ème} anniversaire du Centre thérapeutique pour adolescents de Saint-Luc) et débat « Les droits de l’enfant et le soin citoyen » avec Ann d’Alcantara, Philippe Van Meerbeeck et le Délégué général aux droits de l’enfant,
- 20 novembre, évènement UNICEF et Plan Belgique, avec la participation de nombreux enfants et de la Reine Mathilde, centre ADEPS Auderghem,
- 24 novembre, conférence sur le tribunal de la famille organisé par la Fédération des centres pluralistes de planning familial (FCPPF), avec Alain-Charles Van Gysel,
- 9 décembre, conférence sur l’intérêt supérieur de l’enfant, par le Conseil de l’europe et l’OEJAJ.

2) Abonnements à des lettres d’infos

La CODE est abonnée à une trentaine de lettres d’informations qui permettent de récolter des informations (évènements, actualités, travail de fond) et d’alimenter le travail en réseau. Ces lettres d’infos émanent tant d’associations que de partenaires institutionnels.

3) Rencontres

Sans être exhaustif, pour l’année 2014, citons également les rencontres suivantes :

- 14 mars, Gisèle Snyers et Jean-Michel Marchal, asbl FAMISOL,
- 3 octobre, Guy De Baker, Alternatives familiales,
- 6 octobre, Michèle Christophe, Association Française Dolto,
- 16 octobre, Stéphanie Demoulin, Fédération des écoles de devoirs (FFEDD),
- 28 octobre, Gilbert Lousama, Ministère du genre et de la famille congolais.

4) « On parle de nous... »

La CODE a pour objectif de diffuser largement son travail, notamment compte tenu de sa mission d’éducation permanente. Nous constatons que notre travail est utilisé par d’autres dans divers cadres. En voici quelques illustrations :

Des sites Internet de plus en plus nombreux proposent des liens vers celui de la CODE. Ce sont ceux de nos membres et partenaires, bien entendu, mais également d’autres sites. Ainsi, le portail officiel belgium.be propose une rubrique « droits de l’enfant » (dans la rubrique Famille/Enfants), qui reprend une dizaine d’adresses et de sites Internet. Le premier est celui de la CODE. A titre d’illustration (et d’impact), pour la période allant d’octobre 2009 à février 2014, nos données indiquent plus de 4.000 visites du site de la CODE au départ du site belgium.be.

Des liens vers notre site existent aussi sur les sites de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale, d'enseignement.be, d'Infor Jeunes, de l'ONE, de journal-essentiel.be (« L'Essentiel, l'information simple comme bonjour »), de Yapaka, etc.

De plus, certaines de nos publications sont évoquées dans des forums. On a ainsi repéré celui de « Au féminin », dans le cadre d'un échange entre internautes sur l'hébergement d'enfants de parents séparés (octobre 2010).

Parallèlement, plusieurs supports professionnels reviennent sur les publications de la CODE. Il s'agit de : Alter Educ, Bulletin du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (Genève), Contact (journal périodique du Comité de contact des organismes de jeunesse), Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), Kluwer, le Journal du Droit des Jeunes (JDJ), ainsi que Yapaka (notamment dans « Yapaka demande l'abaissement de l'âge des amendes administratives à 3 ans », 1^{er} avril 2014). Certains de ces sites permettent un téléchargement direct de certaines de nos publications.

Enfin, dans l'émission d'information adaptée aux enfants de la RTBF, les Niouzz, du 2 septembre 2014 sur la gratuité scolaire, le site Internet de la CODE a été référencé.

Interrogées lors de l'évaluation du contrat-programme de l'Education permanente, les associations membres de la CODE témoignent de ce que le travail de la CODE est un excellent matériel de réflexion et d'action pour leur propre association. Il est utilisé par des tiers (membres ou non) dans le cadre de l'élaboration de fiches pédagogiques, d'articles, etc. Les relais sont nombreux : experts, parlementaires, formation des enseignants, associations à un niveau international, etc. Les membres témoignent de ce que les analyses de la CODE constituent de bonnes synthèses de problématiques particulières liées aux droits de l'enfant et y renvoient régulièrement les personnes, étudiants etc. qui les consultent sur le sujet. Le Rapport alternatif sur les droits de l'enfant également enrichit leurs réflexions.

5) Relais presse

Comme chaque année, la CODE a publié ou été cosignataire de plusieurs communiqués, lettres ouvertes, etc.

En juillet 2014, la CODE a été interviewée par Patrick Séverin, Instants Productions, dans le cadre d'un reportage sur la mendicité, qui a été publié sous la forme d'un webdocumentaire de 5 jours (audio et photo) www.salaudsdepauves.be

En novembre, à l'occasion des 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, la CODE a été interviewée dans l'émission « Le Forum de midi » (RTBF radio), en présence

également du Délégué général aux droits de l'enfant, d'ATD Quart Monde et d'UNICEF Belgique.

La CODE a également été interviewée par le Journal des enfants afin de faire le bilan de cet anniversaire.

Il est très clair que le vecteur d'informations de la presse est un moyen de communiquer notre travail particulièrement utile et performant pour toucher le grand public.

6.7. Communication

Cette année, la CODE a travaillé à améliorer sa communication vers le grand public et le public professionnel de diverses manières.

Tout d'abord, afin d'améliorer sa communication interne et externe et de prendre en compte les suggestions et besoins des membres, la CODE a élaboré un questionnaire qui a été mis en ligne, à destination exclusive des membres, le 19 avril 2014. Les principales conclusions et points d'actions sont les suivants :

- L'ensemble des répondants considèrent la communication entre la CODE et ses membres comme satisfaisante. Sont pointés : la régularité des échanges, l'efficacité de la communication, la pertinence des informations échangées, la réactivité des permanents face à l'information transmise par les membres ;
- Utilité de l'envoi d'informations par voie de mail ;
- Utilité d'une lettre d'informations à usage interne.

Le site internet reste sans conteste un excellent outil de communication. Cependant, une des conclusions de cette enquête ressortait la nécessité d'être présents sur les réseaux sociaux compte tenu de notre objectif d'éducation permanente de toucher le grand public. Ce fut chose faite en mai.

Par ailleurs, dans le cadre de son étude sur les 25 ans de la Convention, la CODE a souhaité améliorer avec l'aide d'une graphiste la forme de son étude qui a fait l'objet d'une publication en bonne et due forme le 20 novembre.

1) Site Internet

Notre site Internet www.lacode.be (qui a été créé en 2003, puis remodelé en 2009) présente des informations sur la CODE et ses membres, un agenda d'activités qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant (en Belgique principalement), des actualités, un focus, nos publications, de la documentation et des liens vers d'autres acteurs ou institutions utiles. Ce site s'adresse tant aux professionnels qu'au grand public. Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention relative aux droits de l'enfant.

D'une manière générale, la CODE y est clairement présentée, en mettant en exergue ses missions, son équipe, sa charte, ses membres, ses collaborations extérieures et ses subsides.

La rubrique « Publications » comprend toutes les analyses et études de la CODE. Elle se présente par thématique et fournit une large base d'informations relatives aux droits de l'enfant.

Le site connaît une bonne visibilité. En 2014, il a bénéficié d'une moyenne de 85 sites (77 visites en 2013) par jour (avec des pics allant jusqu'à 163 visites (223 en 2013) sur une journée). Pour la même période, les thèmes des publications de la CODE les plus visités ont concerné : les droits de l'enfant 3,3%, l'aide et la protection de la jeunesse 2,9 %, la pauvreté et la mendicité 2,1%).

La rubrique « Documentation » fournit au visiteur des informations générales concernant les droits de l'enfant (textes « officiels », divers rapports généraux, etc.).

Ce site est plus particulièrement ouvert au public via les rubriques « Actualités » et « Agenda ». La rubrique « Actualités » reprend notamment l'information relative à de nouveaux sites, la sortie de livres ou films en lien avec les droits de l'enfant, des campagnes de nos membres et partenaires, etc. De son côté, la rubrique « Agenda » annonce les colloques, débats, journées d'étude, formations, etc. sélectionnés par les permanents ayant les droits de l'enfant comme fil rouge. Notons que toute association peut nous contacter pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Nous souhaitons ainsi que notre site soit un carrefour d'informations en ce qui concerne les droits de l'enfant.

A ce jour, tous documents confondus, la section relative à l'agenda est la plus consultée (28.8 % des visites (33,2% en 2013)). Viennent ensuite celles relatives aux actualités (26%, 21,2% en 2013)) aux publications (24.4% (32,9% en 2013)), puis à la présentation de la CODE (8,6%, où la page de présentation des membres est la plus visitée).

Enfin, comme précisé plus haut (section « On parle de nous »), de nombreux sites Internet proposent des liens vers celui de la CODE. Les visites se font d'ailleurs en grande partie via le moteur de recherche google (preuve s'il en est que notre site est bien référencé), puis des portails d'informations et de services généraux ou spécifiques (Bruxelles Temps libre, Brudoc, Facebook, Kireco, Université de Paix).

2) Pages Facebook et LinkedIn

Pour répondre à notre souhait d'atteindre mieux le grand public, la CODE a créé le 21 mai, une page Facebook et une page LinkedIn.

Sur la page Facebook, nous sommes heureux de compter 200 « J'aime ». Elle est régulièrement alimentée d'informations de la CODE ou de ses membres.

La page LinkedIn a, quant à elle, 43 abonnés, avec des « impressions » (nombre de fois qu'une nouvelle a été vue par des utilisateurs LinkedIn) avec un pic allant jusqu'à 196.

3) Informations aux membres

La CODE envoie et transfère très régulièrement des informations aux membres par mail.

Constatant que parfois, ces mails étaient très nombreux, nous avons pris l'initiative de rassembler dans une « feuille d'infos des droits de l'enfant » les informations non urgentes et émanant d'autres acteurs que les membres pour éviter une surcharge de mails et également afin que l'information « droits de l'enfant » soit plus directement accessible aux membres, le tri étant réalisé parmi les autres informations. En 2013, cette lettre d'information a été envoyée de manière hebdomadaire ou, selon les actualités, toutes les deux semaines.

Une réflexion est actuellement menée sur l'opportunité de réaliser une lettre d'informations au départ des informations contenues sur notre site Internet grâce au programme SPIP, qui remplacerait éventuellement la lettre d'informations des membres. Une lettre d'informations à destination du grand public est par ailleurs envisagée.

4) Travail graphique

Depuis novembre 2011, avec l'aide d'un graphiste, la CODE dispose d'un nouveau logo, ainsi que d'un dépliant de présentation, largement distribué auprès de ses partenaires, lors de colloques, etc.

Cette année, la CODE a fait appel à Françoise Walthery, graphiste, afin de travailler sur le graphisme de l'ensemble de l'étude 2014 consacrée aux 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant. Afin d'illustrer son étude, la CODE a pu bénéficier de dessins d'enfants réalisés au pastel par des enfants de 2^{ème} primaire d'une école de Rixensart.

Divers rendez-vous et échanges mails ont permis une bonne collaboration avec Françoise Walthery (not. réunions des 19 mai, 15 septembre).

6.8. Planification

En 2012, Maud Dominicy, alors Présidente de la CODE, avait initié un travail de réflexion avec les permanents de la CODE visant à une meilleure planification des activités de l'association (réunions des 20 et 27 mars 2012). Ce travail a été poursuivi en 2013 (réunion du 22 avril 2013). En novembre et décembre 2013, l'initiative a été élargie aux membres de la CODE qui souhaitent s'investir dans cet exercice (réunions des 7 novembre et 5 décembre 2013).

Ce processus a permis de réaliser une analyse SWOT⁹ de la CODE, présentée ci-dessous :

Points forts :

- Reconnaissance en tant qu'asbl d'éducation permanente (subside récurrent) ;
- Responsabilité en matière de rapportage (réalisation d'un rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant et suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant) ;
- Professionnalisme et expertise en droits de l'enfant ;
- Accès aux responsables politiques ;
- Années d'expérience et stabilité de l'équipe ;
- Réseau interne/externe.

Points à améliorer :

- Stratégie en termes de plaidoyer et de communication ;
- Nécessité d'un cadre stratégique ;
- Meilleure analyse du contexte ;
- Renforcement de certains partenariats ;
- Pérennisation des subsides annuels.

Défis actuels :

- Crise financière ;
- Compétences usurpées.

Opportunités à venir :

- 25 ans de la CIDE en 2014 : importante année de sensibilisation vers le grand public et le politique ;
- Exercice de rapportage auprès du Comité aux droits de l'enfant planifié en 2017 ;
- Participation possible aux autres processus de rapportage au niveau international (droits économiques et sociaux, EPU 2016).

⁹ L'analyse ou matrice SWOT, de l'anglais Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces), est un outil de stratégie d'organisation permettant de déterminer les options stratégiques envisageables au niveau d'un domaine d'activité.

Un projet de plan d'action pour 2014 a été élaboré en novembre et décembre 2013, en collaboration avec les membres.

Celui-ci est établi sur la base des trois objectifs suivants :

1. Rapportage, suivi des Observations finales et plaidoyer vers le politique ;
2. Education permanente et sensibilisation vers le grand public ;
3. Renforcement de la structure de la CODE (notamment financière et en termes de visibilité) et du travail en réseau.

Nos réflexions s'axent à divers niveaux :

- Objectifs de la CODE : sont-ils toujours d'actualité ?
- Education permanente : comment améliorer le format des analyses (longueur, vulgarisation, ...) ? Comment toucher davantage le grand public ? Comment assurer un suivi à notre travail et une diffusion plus large des analyses ?
- Publics-cible ?
- Travailler ensemble : Comment mieux collaborer avec les membres ? Avec d'autres partenaires ?
- Communication : Comment mieux communiquer (en interne et en externe, en particulier vers la presse) ?
- Comment améliorer la viabilité/pérennité financière de la CODE ?

La réflexion et l'évaluation de nos activités s'est poursuivie en 2014 et le processus s'est élargi à l'ensemble des membres de la CODE.

Un plan d'actions 2015-2017 a été discuté et approuvé lors de la réunion des membres du 7 octobre. Il porte sur les trois objectifs présentés ci-dessus.

En février 2014, la CODE a adopté un document reprenant les consignes de collaboration avec les membres ou les partenaires dans le cadre de la rédaction d'analyses.

Dans ce cadre également, la CODE a réalisé cette année un état des lieux de l'ensemble des publications (études et analyses) produites depuis sa création. Pour se faire, un cadre logique a été élaboré, présentant les publications en fonction des thématiques mises en avant dans le rapport alternatif de 2010. Cet outil vise à pointer les thématiques sur lesquelles la CODE s'est déjà positionnée, celles où cela reste nécessaire, les thématiques à réactualiser en fonction des changements législatifs, et/ou celles en lien avec les observations finales du Comité au droit de l'enfant. Il vise à adapter le choix des thèmes de publications en fonction.

7. Conclusions et perspectives

L'année 2014 a été une année particulière pour les droits de l'enfant : la Convention relative aux droits de l'enfant a fêté ses 25 ans le 20 novembre alors que la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a fêté ses 20 ans.

25 ans, 20 ans, ... ce n'est pas un hasard. En effet, c'est dans la foulée de la ratification de la Convention par la Belgique en 1992 et de la présentation du premier rapport belge sur l'application de la Convention qu'est née la CODE, 2 ans plus tard.

La CODE a profité de ces anniversaires pour publier un bilan de ces 25 ans de droits de l'enfant, qui tient compte des avancées et des défis en la matière. Il s'agit d'un document destiné à sensibiliser le grand public adulte. Le graphisme de l'étude a fait l'objet d'une attention toute spéciale.

Notre étude est le résultat d'un travail collectif : elle a été réalisée avec l'appui de nos membres, puisqu'ils y ont chacun contribué au travers d'une « carte blanche » présentant leur évaluation des 25 ans de la Convention.

Par ailleurs, pour la quatrième fois, nous avons collaboré à l'organisation du Festival ZERO>18, grand évènement populaire à destination des enfants et des familles organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de l'anniversaire de la Convention qui s'est déroulé les 22 (Charleroi) et 23 novembre 2014 (Bruxelles).

Au niveau de la composition des membres, cette année, nous notons un départ et deux arrivées. Le BICE Belgique a présenté sa démission en mars et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) nous a rejoints en juin. Nous avons également un nouveau membre observateur depuis septembre, l'asbl FAMISOL.

Nous avons poursuivi nos participations à plusieurs groupes de travail et nos collaborations avec divers organes institutionnels et non institutionnels.

L'année fut riche en contacts variés et nous a permis de renforcer notre réseau grâce à d'étroites collaborations. Notre réseau est solide et dynamique, et reconnu comme tel.

Notre expertise s'est aussi élargie à de nouveaux domaines (espace-rencontre, EVRAS, harcèlement à l'école, santé, mariages forcés, etc.). Nous avons également poursuivi notre travail relatif à la pauvreté, aux sanctions administratives communales, etc.

Cette année fut consacrée à la poursuite de réflexions sur nos objectifs, notre communication et de manière plus générale sur la planification de notre travail. Un

document qui reprend les consignes de collaboration a été adopté en février. Cette année, la CODE s'est aussi ouverte à d'autres moyens de promotion et d'information tels que Facebook et LinkedIn, régulièrement alimentés par diverses actualités relatives aux droits de l'enfant, notre site internet restant également un outil essentiel de communication.

Par ailleurs, la CODE a adopté, dans un souci de rigueur, un plan de planification de ses objectifs et de ses actions pour l'année 2015-2017. Un travail accru vers la presse et vers les parlementaires est prévu afin d'améliorer la diffusion de notre travail. Un cadre logique qui reprend l'ensemble des productions de la CODE permet aussi à l'équipe d'évaluer l'ensemble du travail réalisé, ses manques, et les matières nécessitant un suivi ou une actualisation.

Notons que bien que notre situation financière soie restée stable en 2014, elle reste un point d'attention important, puisque, comme explicité dans ce rapport, malgré ses nombreuses missions, la CODE travaille avec des moyens limités. Elle est particulièrement attentive à la poursuite des subsides existants indispensables à son fonctionnement, mais aussi à toutes pistes de financement possibles (nouvelles demandes de subvention, appels à projets, etc.).

Aujourd'hui, au regard de la situation des enfants dans notre pays et des effets de la crise financière, dont ils sont les premières victimes, le travail de la CODE trouve plus que jamais à ce jour tout son sens et répond à des nécessités évidentes. En effet, nous sommes face à des défis importants en matière de droits de l'enfant, en particulier en ce qui concerne l'accès aux droits d'enfants plus vulnérables (enfants en situation de pauvreté, enfants étrangers, enfants en conflit avec la loi, enfants porteurs de handicaps et hospitalisés,...).

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent rapport d'activités et sommes à votre disposition pour toute information utile.

Le 5 juin 2015

Pour la CODE,

Frédérique Van Houcke

Valérie Provost